

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2019**

Affiche et convocation : 10.12.19

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DEMONGIN, Maire.

Présents : M Jean DEMONGIN, Patrick LEON, Marie-Laure JACQUES, Guy BOILEAU, Nora BENBOURECHE, Jean-Loup BENOIT, Gérard RONDEAUX, Alain BEAUFEY, Nuccia SCHMIT, Christelle CAZZITTI, Jocelyne BOURGAIN, Catherine RENQUIN.

Absent : Néant

Pouvoir : Néant.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12/11/2019** : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rectifier ce compte rendu en rédigeant le paragraphe 2) ainsi : « Monsieur le Maire propose que l'A.F.R. et suivant la demande de l'association, participe pour la différence restant à charge. Après débat et sur proposition de Madame Catherine RENQUIN de ne pas réclamer de participation à l'AFR, les membres du Conseil Municipal par 9 voix pour et 2 abstentions (M Patrick LEON, M Guy BOILEAU) en décide ainsi, la Commune prendra tout à sa charge. Madame Christelle CAZZITTI n'a pas pris part au vote étant membre de l'association.

### **TARIFS DIVERS 2020 :**

DESIGNATION	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL A COMPTER DU 01/01/2020.
<u>Repas divers adultes</u>	36 €
<u>Enfant de – de 15 ans</u>	20.50 € . <i>Votés à l'unanimité</i>
<u>Voyage des Anciens :</u>	18 € <i>Ouverture à toutes personnes intéressées, (pas uniquement aux habitants) suivant les places encore disponibles et limitées, au coût réel par pers. et hors transport. Voté à l'unanimité</i>
<u>Repas des Anciens :</u>	<i>Age requis de 65 ans au 01.01 de l'année concernée avec une participation de 15 € par personne</i> <i>Voté à l'unanimité.</i>
<u>Colis :</u>	<i>Age requis de 70 ans au 01.01 de l'année concernée. Voté à l'unanimité</i>
<u>Location salle du Lavoir</u>	65 €. <i>Voté à l'unanimité.</i>
<u>Location podium aux habitants de PLM</u>	<i>N'est plus à louer car désormais une scène, mais peut être utilisé si la scène est insuffisante.</i>
<u>Location salle de réunions du 1<sup>er</sup> étage</u>	65€. <i>Voté à l'unanimité</i>

<u>Espace BL à des assoc. ou privés (extérieurs à PLM)</u>	
<u>Logements mairie</u>	450 €. Voté à l'unanimité
<u>Délivrance d'un second pass de l'aire sport. : si perte, vol,...</u>	54 €. Voté à l'unanimité.
<u>Concession trentenaire hors frais d'enregistrement</u>	165€. Voté à l'unanimité
<u>Taxe crémation inhumation</u>	58 € Voté à l'unanimité
<u>Vacations funéraires Police Nationale</u>	<i>Le CM constate qu'il ne peut s'opposer au principe de versement de ces vacations mais est contre le montant unitaire. Cependant, il décide d'appliquer à l'unanimité le montant unitaire minimum de 20 €. Il est décidé la rédaction de vœux auprès des députés.</i>
<u>Droit de place commerçants ambulants forfait mensuel</u>	129 €. Avec mention dans le contrat de l'obligation de nettoyage des lieux sous peine de rupture du droit de place. Voté à l'unanimité
<u>Droit de place par benne à textiles par ass. à but lucratif</u>	216 €. Voté à l'unanimité

### **TARIFS ET CONTRAT DE LA SALLE POLYVALENTE**

- 1) Des nouveaux règlement, formulaire de contrat et tarifs de la salle polyvalente sont proposés compte-tenu des travaux réalisés. Ils sont acceptés à l'unanimité.
- 2) A l'unanimité et à compter du 01.01.2020, le Conseil Municipal fixe les tarifs et conditions ci-dessous :

Location Salle polyvalente	PLM	EXTERIEURS
Associations (par assoc. et non par section, sauf exception)	2 gratuites par an, ensuite plein tarif à 450 € ou 500 € du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage	600 € ou 650 € du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage
Entreprises, autres organismes	450 € ou 500 € du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage	600 € Ou 650 € du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage
particuliers	450 € Ou 500 € du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage	600 € ou 650 € du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage

**O.G.F. : TARIFS 2020** : Après avoir pris connaissance de la proposition d'O.G.F. d'augmenter les prix de 4.11 % au 01 janvier 2020, à l'unanimité, le Conseil Municipal conteste cette augmentation et propose plutôt 2 %.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DON 2019 ET 2020 :**

<b>DEMANDEURS</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL pour 2019 à l'unanimité</b>
<b>Charleville Mézières Athlétisme</b> pour l'organisation sur PLM des « Foulées Pirisiennes »	300 €
<b>ECOLE DE PLM</b> (livres et voyages)	<i>livres : 900 €, voyage : 5 000€. Questionner sur les montants des subventions des communes du regpnt. (réunion avec les maires du regroupement)</i>
<b>DEMANDEURS</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL pour 2020</b>
<b>« Sierra Alpha »</b>	483 € à l'unanimité
<b>Ass. « Noël ardennais des privés d'emploi</b>	105 € à l'unanimité. MMr SCHMIT Nuccia et M Alain BEAUFEY n'ont pas pris part au vote
<b>AFM Téléthon</b>	0 € compte-tenu de la journée Téléthon organisée sur la Commune. A l'unanimité

**Don** :A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don de l'association « Piriflore » de 6 232.26 €

**RECENSEMENT DE LA POPULATION** : Pour le recensement du 16 janvier au 15 février 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) que les deux agents communaux chargés du recensement seront rémunérés en heures complémentaires et supplémentaire le cas échéant.
- 2) qu'il est nécessaire de recruter un vacataire pour la même durée. Il sera rémunéré au nombre de bulletin individuel rempli à 1.72 € et le nombre de feuille de logement remplie à 1.13 €.
- 3) que le coordonnateur et les 3 agents recenseurs percevront 20 € par séance de formation et un forfait individuel de 50 € pour les frais de transport

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE LOTISSEMENT LES HARQUETTES** : Guy BOILEAU expose le projet de convention de participation financière établi par ESPACE HABITAT dans le cadre des négociations menées avec la Commune concernant le lotissement des Harquettes :

- a. Raccordement des eaux pluviales : création d'un réseau indépendant sous la voirie appartenant au domaine public (compétence Commune), prise en charge par la Commune de 25 % des frais engagés, 24 000 € TTC soit 6 000 € TTC.

- b. Installation des feux tricolores rue du Stade, frais engagés par la Commune 82 397.86 € TTC, prise en charge par ESPACE HABITAT : 50 % soit 35 198.43 € TTC.

Par 10 voix pour et 2 voix contre (Mmes Catherine RENQUIN, Christelle CAZZITTI), le Conseil Municipal accepte cette répartition des coûts. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**GEOPORTAIL AUDICCE** : Compte-tenu de l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de verser au Géoportail de l'urbanisme (plate-forme nationale) notre PLU, dès son approbation, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'études AUDDICE URBANISME pour cette dématérialisation, considérant qu'il accompagne la Commune dans l'élaboration du PLU. A l'unanimité, son offre est acceptée à 660 € TTC et Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis et tous documents utiles.

**ARDENNE METROPOLE : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES** : A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les dates suivantes des ouvertures dominicales des commerces de détail et du secteur automobile comme suit :

tout commerce de détail pour 2020 : 12 janvier, 26 avril, 21 et 28 juin, 23 et 30 août, 6 septembre, 29 novembre, 6,13,20 et 27 décembre.

Secteur automobile pour 2020 : 19 janvier, 15 mars, 26 avril, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre.

**ENGAGEMENTS DE CREDITS** : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2019, comme suit , avant le vote du Budget Primitif 2020 : article 20 : 6 000 € ; article 21 : 14 000 € ; article 23 : 181 000 €

**PERSONNEL COMMUNAL : RIFSEEP** : ce dossier n'ayant pu être voté par le Comité Technique du Centre de Gestion, faute de quorum, et remis à une date ultérieure, cependant une information détaillée est fournie aux membres de Conseil Municipal. Ce dossier sera représenté au Conseil Municipal après vote au Comité Technique

**ARDENNE METROPOLE : POINT PAR MONSIEUR ALAIN BEAUFÉY, DELEGUE**

**COMMUNAUTAIRE** : Monsieur BEAUFÉY communique sur les points suivants :

Travaux d'économie d'énergie : programme CEE/TEPCV : La Commune a été subventionnée pour des travaux d'économie d'énergie à l'école primaire : l'agglomération n'a pas encore reçu les fonds.

Contrat de Territoire : la Commune a obtenu 28 347 € pour les travaux de la salle polyvalente et 3800 € pour l'aménagement du jardin secteur Espace Lallemand.

Compétence Eaux Pluviales : au 01.01.2020 revient à la Communauté d'agglomération (explication : en dessous de la voirie : à l'agglomération, au dessus de la voirie (avaloirs par ex.) à la Commune). Le règlement est voté le 17.12.19. Les Communes verront leur attribution de compensation baisser.

Création d'une Maison des Internes (médecins) Place J. Félix à Charleville-Mézières, L'Office du tourisme est déplacé à la Maison du tourisme des Ardennes. Un autre point d'accueil à Sedan, place d'Armes.

PLU de PLM : a reçu un avis favorable.

La salle de sports Aréna sera désormais gérée par une S.A.S des Flammes.

**RAPPORT DES COMMISSIONS : Cadre de vie, sécurité et Communication par Monsieur**

**Patrick LEON** : Bulletin Municipal « PLM Mag » sera édité pour la 2eme quinzaine de janvier.

Le concours des maisons illuminées : La commission se réunira sous peu et la cérémonie de récompenses se déroulera courant février.

**Animation, vie solaire par Madame Nora BENBOURECHE** : Téléthon 2019 du 30.11 : les comptes ne sont pas encore terminés. Le repas de Noël des Anciens : excellente ambiance, bon déroulement, compliments reçus pour la qualité du repas.

Noël aux écoles : spectacle à la salle polyvalente offert aux enfants jeudi à 10 h.

le 18 janvier : concert du Méhul Jazz Orchestra, la buvette sera tenue par « Sierra Alpha ».

le 15 février : concert de l'Harmonie de Charleville-Mézières.

**Travaux par Monsieur Guy BOILEAU** : les aménagements du jardin secteur Espace

Lallemand et route de Warnécourt sont en cours de réalisation.

Piste et Bandes cyclables : Monsieur BOILEAU attire l'attention des élus sur la réglementation et sur son constat des réalisations dans les communes n'y répondant pas.

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE** : réunion pour le budget : commission des Finances le 2 mars 2020 à 18 h30 et Conseil Municipal le 5 mars 2020 à 20 h